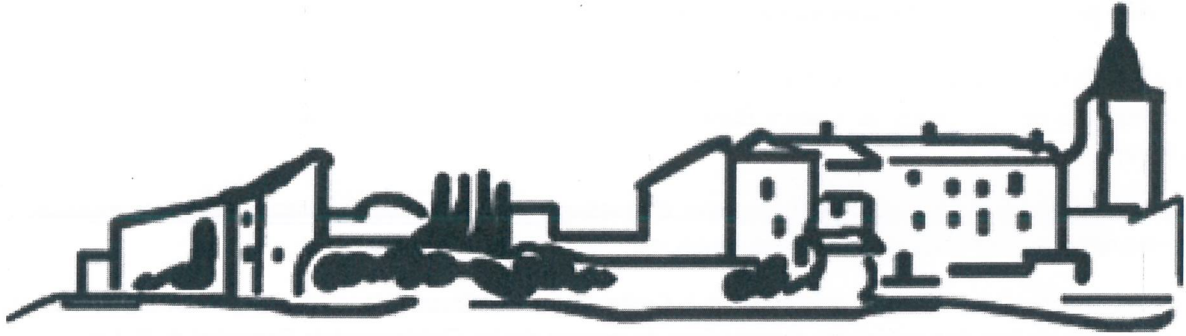




Procès-Verbal de la séance du Jeudi 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de Flaugnac, commune déléguée de Saint-Paul - Flaugnac (Lot) sous la présidence de M RESSEGUIE Michel, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) :

Absents excusés : ROBERTIES Sébastien.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 21h00

A été désignée secrétaire : DE SOUSA Stéphanie.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du **25 septembre 2023**

- . ADS – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service pour l'instruction des actes d'application du droit des sols
- . Décision Budgétaire Modificative 2023-03
- . Vente de 2 Portions de Chemins Lieudit Lamolayrette, Flaugnac avec références cadastrales

Questions diverses

1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 25 septembre 2023

Le procès-verbal est validé sans remarque particulière.

Délibérations du conseil :

2/ DELIBERATION N° 2023_46 – ADS – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service pour l’instruction des actes d’application du droit des sols (DE_2023_046)

Monsieur le Maire rappelle qu'un service mutualisé a été créé en date du 1^{er} janvier 2022 et en partenariat avec la communauté de communes du Quercy Blanc afin d'assurer l'instruction ADS pour le compte des communes adhérentes au service.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à jour les conventions qui lient la communauté de communes aux communes adhérentes au centre instructeur Quercy Causses.

En effet, les conventions initiales prévoient que le Centre Instructeur Quercy Causses réalise l'instruction des actes d'application du droit des sols et des autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public.

Or, l'article 8 de ces conventions qui règle les modalités de la facturation à l'acte de chaque dossier déposé pour instruction ne prévoit pas de tarification pour les autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes propose de modifier l'article 8 de la convention susvisée afin que les autorisations de travaux puissent être facturées.

Les deux communautés de communes du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne proposent le montant suivant : 50,00€ par Autorisation de Travaux déposée pour instruction.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5211-4-2 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 à L.422-8 et R.423-15 ;

VU la convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 portant création d'un service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 validant la convention de création du service instructeur mutualisé,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2021 actant la mise à disposition pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2023 validant l'avenant n°1 à la convention de création du service instructeur,

VU la délibération N° 2021_54 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul - Flagnac en date du 07 décembre 2021 et la délibération N° 2021_38 en date du 30 septembre 2021 actant l'adhésion au service créé par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols "Centre Instructeur Quercy Causses" avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc ;
- **De conférer** à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3/ DELIBERATION N° 2023_47 – Décision Budgétaire Modificative 2023-03 (DE_2023_047)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget 2023 sont insuffisants.

La réfection de la toiture de la salle des fêtes de Flaugnac inscrite au budget pour un montant de 55 000,00 € n'est pas suffisant donc Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget et ainsi d'ajuster la ligne de l'Article 231 - Opération 62 – Immobilisations corporelles en cours.

Monsieur le Maire présente donc les modifications dans le tableau ci-dessous :

Section d'Investissement

Opération	Article	Libellé	Montant
62	231	Immobilisations corporelles en cours	+ 3 300 €
	2138	Autres Constructions	- 3 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** ce plan de financement prévisionnel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions.
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4/ DELIBERATION N° 2023_48 – Vente de 2 Portions de Chemins Lieudit Lamolayrette, Flaugnac avec références cadastrales (DE_2023_048)

Monsieur le Maire expose les demandes d'achat de portions de chemins lieudit Lamolayrette émanant de M^{me} DAGES Monique et Messieurs SAHUC Patrick et SAHUC Gilles. Ces portions de chemins jouxtent leurs maisons d'habitations respectives et ne sont plus à l'usage du public.

M^{me} DAGES Monique souhaite acquérir une partie de chemin rural à "Lamolayrette", longeant la Parcelle D 181 (Propriété de M^{me} DAGES), soit la parcelle D n° 982 d'une contenance **de 0 a 64 ca.**

Messieurs SAHUC Patrick et SAHUC Gilles souhaitent acquérir une partie de chemin rural à "Lamolayrette", longeant la Parcelle D 184 (Propriété de M SAHUC Patrick et M. SAHUC Gilles) soit les parcelles D n° 980 d'une contenance de 0 a 37 ca ainsi que la parcelle D n° 981 d'une contenance de 0 a 62 ca ; **total 0 a 99 ca.**

Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge des demandeurs.

Monsieur le Maire indique que ces demandes nécessitent un arrêté de mise à l'enquête désignant un commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** les conditions ci-dessus exposées, permettant ces ventes dans le hameau de Lamolayrette.
- **De se prononcer** favorablement sur le projet d'arrêté et **de nommer** M GARDES Patrick, géomètre du cadastre en retraite, Commissaire enquêteur.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

5/ QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Galette Municipale :**

Prévue samedi 13 janvier 2024 à 17 h, une carte d'invitation sera distribuée aux administrés.

✓ **Courrier de l'assurance de Mme GONZALEZ Lucie à Arbussac, St Paul :**

Lecture de la lettre de l'expert.

M. le Maire ainsi que Michelle FAISANT indique que vu la topographie des lieux, l'eau de la route ne peut pas atteindre sa propriété. Ils demandent qu'un rendez-vous soit pris avec l'intéressée, sur place avec M. le Chef de voirie de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, afin de lui préciser ces faits de vive voix.

✓ **École de Saint Paul de Loubressac :**

Michelle FAISANT nous informe qu'une classe de découverte dans le Cantal est prévue pour les enfants du primaire :

Pour un coût total de 11 254 € soit 304,16 € par élève.

M. le Maire et Michelle FAISANT propose une participation de la mairie à hauteur de 100 € par élèves **soit 3 700 €** à inscrire au BP 2024.

✓ **École de Flaugnac :**

Une sortie en Aveyron est prévue aussi pour les enfants de la maternelle mais Madame Hélène ALAUX, Directrice, ne nous a pas encore donné les éléments du voyage.

✓ **Demande de matériel École de Saint-Paul de-Loubressac :**

M. RUMEAU Stéphan souhaite le remplacement de son ordinateur. Mme FAISANT Michelle va demander un devis.

✓ **Demande de matériel École Flaugnac :**

Mme ALAUX Hélène demande une table et des chaises. Mme FAISANT Michelle va demander un devis.

✓ **Avancement des travaux à l'ancienne école de Saint Etienne :**

M. Jean-Michel GARRIGUES a fait des photos qui sont présentées lors de la séance.

La cuve à gaz sera enlevée dans la semaine du 13 novembre au 17 novembre.

Il est dit aussi qu'un câble électrique sur les lieux est mal fixé et sera à signaler à ENEDIS.

✓ **Cimetière de Saint Etienne :**

M. Jean-Michel GARRIGUES explique qu'un cyprès va être élagué ou coupé au cimetière car il menace de tomber et de créer des dégâts. Un artisan va être choisi pour faire ce travail.

✓ **Conseil Municipal Jeunes :**

M. COLOMBIER Jérémy et Mme FAISANT Michelle indique que des préparatifs sont faits pour pouvoir renouveler le conseil municipal jeunes.

✓ **D.E.T.R. 2024 :**

M. le Maire propose à l'assemblée de faire un dossier DETR 2024 portant sur le chauffage et les menuiseries de la salle des fêtes de Flaugnac.

Séance levée à 22h40

Remarques Particulières



Le Secrétaire de Séance,

de Sousa

Stéphanie DE SOUSA



Le Maire,

[Signature]

Michel RESSEGUIE